

COMMUNE DES ESTABLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/12/2025 / Délibération N°20251217_13

Date de la convocation 10/12/2025

Nombre de conseillers en exercice : 11

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept décembre à **20 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Philippe BRUN.

Présents : 9

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

X	Philippe BRUN	X	Yves SANIAL
X	Alice MALARTRE	X	Thierry MICHEL
X	Michel RIBES	X	Alain ROMÉAS
X	Laurence EXBRAYAT	X	Jeanne PRADIER
	Alexandre MALARTRE	X	Michel LEYDIER
	Odette GAILHOT		

Alice MALARTRE a été nommée secrétaire de séance.

Objet : GROUPAMA – contrat Villassur

La liste des bâtiments de la commune assurés par Groupama a fait l'objet d'une mise à jour au mois d'octobre 2025 :

- Classement des bâtiments par types,
- Mise à jour des adresses
- Mise à jour des surfaces

Le contrat Villassur couvre les risques :

- Responsabilités
- Défense des droits et intérêts (~ protection juridique)
- Protection du patrimoine

Évolution de la cotisation annuelle :

		Avant mise à jour	Après mise à jour	
	2024	2025 (1)	2026 (2)	(2)-(1)
Cotisation totale	10 529,82 €	11 783,76 €	12 370,12 €	586,36 €
Cotisations assureur	9 492,93 €	10 656,71 €	10 068,37 €	586,36 €
Assurance des responsabilités			792,54 €	
- <i>dont charges Assurance urbanisme</i>	nd	nd	63,58 €	
Défense des droits et intérêts			376,67 €	
Protection du patrimoine			8 899,16 €	
Taxes reversées à l'État	1 036,89 €	1 127,05 €	2 301,75 €	586,36 €
Catastrophes Naturelles			1 765,63 €	
Attentats	nd	nd	529,62 €	
Fonds de garantie Attentats			6,50 €	

Répartition entre Cotisations assureur et Taxes estimée en 2024 et 2025

Après délibération, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de souscrire ce contrat
- AUTORISE le Maire à signer le projet de contrat Villassur correspondant, procéder aux formalités nécessaires et à signer tous les actes et pièces s'y rapportant.

Fait aux Estables, le 17/12/2025

Le Maire,
Philippe BRUN

La Secrétaire de séance,
Alice MALARTRE

